

LE COLLECTIF DES ETUDIANTS ET L' INTERSYNDICALE DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA GUYANE

Lettre ouverte à Madame la Présidente de l'UAG

Selon les termes du protocole d'accord du 11 Novembre 2013, le décret de création de l'Université de la Guyane devait être pris au plus tard le 31 mars 2014.

Il vous appartenait de mettre en œuvre le processus consultatif et décisionnel prévu dans le cadre de la création de l'Université de la Guyane.

Par courrier électronique en date du 3 Juin 2014 vous alléguiez qu'il vous aurait été demandé de mettre ce processus en œuvre seulement le 30 mai 2014. Or, vous avez été destinataire depuis le 9 Mai 2014 d'un courrier du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vous demandant d'organiser la réunion des instances consultatives, à savoir le Comité Technique de Site (CTS) pour lequel vous devez prendre un arrêté et le Comité Technique de l'établissement.

C'est pourquoi, dans la mesure où la prochaine réunion du CNESER est prévue le 16 Juin 2014, nous estimons que vos convocations prévues entre le 13 et le 30 juin 2014 sont délibérément faites pour entraver le processus de parution du décret de l'Université de la Guyane. Nous le déplorons.

Nous sommes contraints de demander au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le projet de création de l'Université de la Guyane soit ouvertement présenté aux différentes instances pour avis et au CNESER du 16 Juin 2014 pour une parution du décret avant le 30 Juin 2014.

Fait à Cayenne, le 04/06/2014

Copie : Signataires du protocole du 11/11/2013

L'Intersyndicale et le Collectif Etudiant

